

Du Président de la Chambre Nationale des Producteurs de Ciment

A l'Attention de son Excellence

H.E. António Guterres
Secrétaire Général Nations Unies
New York, NY 10017 - USA

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la CNPC (Chambre Nationale des Producteurs de Ciment) soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de soutenir le Global Compact dans la promotion de ces principes, et allons faire une déclaration publique de cet engagement à nos parties prenantes et au public au sens large.

Nous nous engageons également auprès du Global Compact des Nations Unies à participer de la manière suivante : Intégrer les 10 principes dans la stratégie de notre organisation, Diffuser et promouvoir la culture de responsabilité sociétale des entreprises auprès des sociétés affiliées dans le secteur de ciment.

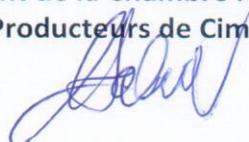
Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et de s'engager auprès du Global Compact.

Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact.

Meilleures salutations,



Le Président de la Chambre Nationale des
Producteurs de Ciment



Andrea SALINELLI